

**EPL41 - Lycée Horticole de Blois**  
**Module d'adaptation professionnelle**

**APPRIVOISER LES REGULATIONS NATURELLES SUR L'EXPLOITATION**

<b>Disciplines et horaires attribués :</b>	Horaire global	56 h
	Biologie-écologie:	14 h
	STH :	42 h

**Classes concernées :**

- 1<sup>ère</sup> et terminale Bac Pro Productions Horticoles

**Opportunité :**

À la suite du Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto 2018 vise notamment à réduire la dépendance des exploitations agricoles aux produits phytosanitaires, tout en maintenant un niveau élevé de production agricole, en quantité et en qualité.

La mise en œuvre d'un module centré sur l'observation et la compréhension des interactions entre populations sur l'exploitation dans sa globalité, doit permettre à la mise en place de solutions plus respectueuses de l'environnement

**Objectif général du MAP:**

**Etre capable de conduire et d'exploiter des observations sur la faune et la flore spontanée de l'exploitation. Etre capable de proposer des actions induisant des équilibres favorables aux activités agricoles.**

**Objectifs de l'EIE**

**OBJECTIF 1. Identifier des régulations naturelles dans une parcelle**

**OBJECTIF 2. Identifier les actions possibles pour favoriser les régulations naturelles.**

**OBJECTIF 3. Agir sur la biodiversité.**

**Présentation du module, condition d'atteinte des objectifs :**

Ce module vise à développer chez les candidats le sens de l'observation et une meilleure compréhension des relations qui lient l'activité agricole au milieu naturel.

**Précisions relatives aux objectifs attendus de la formation :**

**OBJECTIF 1. Identifier des régulations naturelles dans une parcelle**

sous objectif 1 : en culture de plein champ

sous objectif 2 : sous abri

**On privilégiera l'observation, les comptages**

**OBJECTIF 2. Identifier les actions possibles pour favoriser les régulations naturelles.**

L'identification des conditions favorables a été traitée en MP2

sous objectif 1 : actions sur le milieu physique et biologique favorisant l'habitat et la nutrition.

sous objectif 2 : actions sur les populations (lâchers d'insectes, plantes relais...)

**OBJECTIF 3. Agir sur la biodiversité.**

sous objectif 1 : contrôle mettre en place une action concrète

sous objectif 2 : évaluer cette action